



BUDGET

GESTION DE SON BUDGET:

1) Anticiper la perte de revenus liés au chômage

Vos droits et indemnités en tant que demandeur d'emploi:

- ARE Allocation de Retour à l'Emploi :

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N178>

- ASS Allocation de Solidarité Spécifique :

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12484>

- RSA: revenu de solidarité active:

Vous ne prétendez ni aux ARE, ni à l'ASS, vérifier vos droits au RSA:

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>

2) Anticiper sa reprise d'activité:

La Prime d'activité:

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2882>

2. Apprendre à réaliser son budget :

⇒ <https://www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple/>

Réduire ses charges et sa consommation:

Plus compliqué de maîtriser ses ressources, on peut maîtriser d'avantage ses dépenses qui peuvent être variables! On distingue différents types de charges: fixes, courants et occasionnels.

Les charges fixes sont les frais, dont l'engagement périodique, est obligatoire : frais d'assurances (responsabilité civile, véhicule, logement, complémentaire santé, juridiques, etc...); les fournisseurs d'énergie (eau, électricité, chauffage); vos impôts et taxe du trésor public; votre loyer ou les mensualités de remboursement d'emprunt; vos frais de téléphonie et internet; les frais de transport en commun; frais de scolarité de vos enfants.

Les dépenses courantes sont les achats obligatoires mais dont la fréquence peut varier: alimentation, frais de santé, frais d'essence, de rentrée scolaire, etc...

Les dépenses occasionnelles sont les dépenses plus ou moins facultatives: achats de vêtements, liés à l'équipement de sa maison, aux loisirs, aux vacances, etc...

REEQUILIBRER SA SITUATION FINANCIERE

Ex : besoin d'aides alimentaires, créances impayées, situation de surendettement, etc....

Demander l'intervention d'un travailleur social, comme par exemple :

- Au sein du département :

⇒ https://www.loire-atlantique.fr/jcms/descriptive-urlstextportal-format-fr-aca_10762;

- Auprès de votre CCAS (pour les communes de grandes tailles) ;

- Si cela concerne votre logement, ou vos prestations familiales, demandez un rendez-vous avec travailleur social de la CAF:

⇒ <http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/441/Documents/partenaires/qui%20sont%20nous/sts/Plaque%20de%20communication.pdf>

- Si cela concerne la santé : un travailleur social de la CPAM ou MSA :

- CPAM :

⇒ https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/PRECA-RITE_FICHE_SERVICE_SOCIAL_SPECIALISE_CARSAT_01.pdf

- MSA :

⇒ <https://loire-atlantique-vendee.msa.fr/lfy/documents/98935/1110433/Accompagnement+social+individuel+et+collectif+en+Vend%C3%A9e++Sant%C3%A9-handicap>

ASSOCIATIONS AIDE AU BUDGET

UDAF: Aide à la gestion du budget familial

⇒ <https://www.udaf44.fr/services-aux-familles/laccompagnement-social-et-familial/>

ENDETTEMENT:

- Faites un point avec l'association Crésus:

⇒ <http://www.cresuspaysdelaloire.fr/>

- Vous pouvez également saisir la commission de surendettement:

⇒ <https://www.banque-france.fr/>